

CAMUS Romain

25 octobre 2021, reprise de fonctions d'un huissier de justice salarié

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 24 septembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

M. Romain, Laurent CAMUS, anciennement huissier de justice salarié au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « BOUVET – LLOPIS – MULLER & Associés » à la résidence de Paris (1^{er} arrondissement) a repris ses fonctions en qualité d'huissier de justice salarié au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « LPL Huissier » à la résidence de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis).

Huissier de justice salarié concerné :

Romain CAMUS

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)